

Avant-propos

Ce nouveau numéro de CPC info fait une large place à un secteur emblématique des transformations économiques intervenues depuis plusieurs années, celui de la mode, de l'habillement et de la couture.

La stratégie professionnelle de ce secteur professionnel a privilégié la préservation des savoir-faire industriels et artisanaux d'exception, des métiers rares ainsi que l'innovation. Les nouvelles logiques d'approvisionnement, de « sourcing » (approvisionnement à l'étranger) et de co-traitance (recherche de partenaires industriels étrangers qui fournissent les produits) se sont substituées à celle de la délocalisation pure. Aujourd'hui les activités professionnelles se concentrent sur la création, la distribution, le négoce, le design mode, le contrôle-qualité, tout en conservant certaines activités liées à la fabrication et à la production. On est passé d'une logique industrielle à une logique commerciale et immatérielle (création et innovation) et l'on constate que, malgré un contexte économique difficile, les industries de la mode et du luxe enregistrent une progression de leur production.

L'État a souhaité accompagner les évolutions de ce secteur économique « majeur » pour l'économie française en renforçant son partenariat avec lui, qu'il s'agisse de l'Éducation nationale, qui a substitué aux conventions de coopération existantes une unique convention cadre avec les trois fédérations du textile, de l'habillement et de la chaussure, ou qu'il s'agisse du commissariat général au développement durable, qui a mis en place en 2011 le comité stratégique de filière des industries de la mode et du luxe.

Cette restructuration d'un secteur anciennement industriel, à côté d'un segment du luxe organisé sur un schéma ancien, nécessite une main d'œuvre très qualifiée. L'évolution constatée a donc eu un impact lourd sur l'offre de certification et sur la formation des professionnels. L'Éducation nationale y a pris sa part en engageant la rénovation des diplômes professionnels du secteur, du CAP au BTS, afin de répondre aux enjeux de la profession, notamment en termes d'appropriation des nouvelles technologies et de renforcement, voire de développement de nouvelles compétences. C'est ainsi que le Baccalauréat professionnel « Métiers de la mode option vêtement » met l'accent sur le marketing et les processus liés aux procédés de production tout au long de la chaîne d'obtention des éléments constituant le vêtement (la définition, l'industrialisation, la réalisation, l'assemblage et le contrôle).

Toutefois, si le Baccalauréat professionnel est devenu le premier niveau de recrutement, les CAP ne sont pas abandonnés, certains métiers relevant plus d'une démarche industrielle de la conception (préparation des matières premières et des patrons) à la fabrication, par exemple le CAP rénové « Métiers de la mode chapelier modiste ». Mais les CAP ont eux-mêmes été adaptés à la nouvelle donne économique, ce qui a conduit à fusionner les deux CAP « Tailleur dame et homme » pour créer un seul CAP « Métiers de la mode vêtement tailleur », la distinction homme/femme n'étant pas plus pertinente au niveau des process.

Enfin, l'offre de diplômes est complétée par deux nouveaux BTS (auparavant il n'y en avait qu'un) « Métiers de la mode vêtement » et « Chaussure maroquinerie », qui intègrent les nouvelles technologies alliées à des démarches de conception et d'industrialisation.

Ces évolutions s'inscrivent dans une dynamique territoriale, illustrée ici par deux exemples. D'abord la région Rhône-Alpes, qui a établi un partenariat très actif entre la branche de la mode-habillement et cuir et les deux académies, Lyon et Grenoble, dans le cadre d'un réseau d'établissements de formation spécialisés (sellerie, chapellerie, vêtement tailleur...). Ensuite le Choletais, réputé pour la qualité de ses toiles, qui a su se spécialiser dans la mode enfantine et demeure un lieu de fabrication et de création (en témoigne l'installation d'une marque prestigieuse sur un site voué à la recherche et développement de nouveaux produits de maroquinerie). Cette dynamique se traduit par une diversité des débouchés des métiers de la mode et ce à tous les niveaux de formation, qu'il convient de valoriser auprès des jeunes et de leur famille.

La rubrique « Par ailleurs » de ce numéro traite à travers deux articles de la question de la compétence, notion utilisée dans l'élaboration des référentiels de diplômes. Le premier article rend compte d'un séminaire organisé le 9 mai 2012 par la direction générale de l'enseignement scolaire et le second présente les principales conclusions d'une étude commanditée par le bureau des diplômes professionnels et qui est spécifiquement consacrée aux « compétences comportementales ».

Les différentes interventions lors du séminaire témoignent de l'importance prise par le « modèle compétence », mais aussi de la diversité des définitions, voire des divergences dans l'usage de cette notion. Une définition partagée par tous les acteurs paraît encore rencontrer des obstacles, même si l'usage évaluatif de la compétence semble partagé par tous.

L'étude sur les « compétences comportementales » dans les diplômes professionnels met en exergue la difficile relation à établir entre compétence professionnelle et dimension personnelle. Intimement liées à la situation de travail, les conditions d'acquisition et d'évaluation des compétences requièrent une ingénierie adaptée pour définir les compétences professionnelles.

Pour conclure, un article présente la rénovation du BTS « Professions immobilières » dont les enjeux majeurs, dégagés à partir d'un rapport d'opportunité très détaillé, étaient de prendre en compte les fonctions de communication et de conseil en ingénierie constituant le cœur du métier, sans négliger pour autant les fonctions juridiques et techniques qui en constituent le socle.

Avant-propos	3
> De l'évolution du secteur de la Mode-Habillement-Couture à la rénovation des diplômes par Norbert Perrot, IGEN et Pierre-Jacques Brivet, Délégué régional de l'Union Française des Industries de l'Habillement (UFIH)	7
> La convention de coopération entre le ministère de l'Éducation nationale et la Fédération Française de la Chaussure (FFC), l'Union Française des Industries de l'Habillement (UFIH) et l'Union des Industries Textiles (UIT) par Nadine Nerguisian, Mission du partenariat, DGESCO	11
> Les industries de la mode et du luxe Les travaux du Comité stratégique de filière par Bruno Geeraert, Chef du bureau du textile et des industries de la mode et du luxe, ministère du redressement productif	13
> La diversité des débouchés des métiers de la mode par Sylvie El Zein, ONISEP	17
> Les diplômes professionnels du secteur de la mode par Catherine Noël, DGESCO A2-3	19
> La rénovation des Baccalauréats professionnels des Métiers de la mode et du cuir par Francine Deneuve Slominski, IEN et Annick Sénélas, Chef de travaux	27
> La rénovation des CAP de la filière Mode par Dominique Peretti, Lucien Ranguis et Jean-Louis Thomas, IEN-ET	31
> Du BTS « Industrie des matériaux souples » aux BTS « Métiers de la Mode – Vêtement » et « Métiers de la Mode Chaussure et Maroquinerie » par Christian Message, IA-IPR	35
> Partenariat Éducation nationale/professionnels de la mode habillement cuir en Rhône-Alpes par Michèle Fayard-Rougon, IEN et Marie-Claude Bacquer, Conseillère de l'enseignement technologique et directrice territoriale d'OPCALIA/TMC	41
> La mode dans le Choletais : une dynamique territoriale par Aude Leguenec, Maître de conférence Université d'Angers, Annie Bézier et Régine Coutolleau, enseignantes	43
> La notion de compétence : quelle conception et quelle utilisation dans les diplômes professionnels ? (Séminaire du 9 mai 2012) par Stéphane Balas, DGESCO A2-3	45
> Les « compétences comportementales » dans les diplômes professionnels : vers une évolution de l'approche de la compétence professionnelle ? par Catherine Gay, CG Conseil	51
> La rénovation du BTS « Professions immobilières » par Agnès Sayag, DGESCO A2-3	55
Organigramme du bureau DGESCO A2-3	61